Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20260921-D2026_070-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	**N° D26_070**
Séance du 21 Septembre 2026	

Nombre de Conseillers		**Date de Convocation :**
Afférents au Conseil Municipal	27	
En Exercice	**27**	**15 septembre 2026**
Présents	**24**	
Absents	**3**	
Exclus	0	
Votants	**27**	

L'an deux mil vingt-six, le 21 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du bas de la salle Fêtes située Bd St Michel, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARTINS Christophe, Maire.

	Présent.e	**Absent.e Excusé.e**	**Absent.e**	**Pouvoir à / Divers**
M. MARTINS Christophe, Maire	**X**			
Mme BERTRAND Chrystèle, Adjointe	**X**			
M. BARBÉ Michel, Adjoint		**X**		Pouvoir à C. MARTINS
Mme PINAULT Sylvie, Adjointe	**X**			
M. MONNERAIS Sylvain, Adjoint	**X**			
Mme LOUVEL Mélanie, Adjointe	**X**			
M. DUIGOU Emmanuel, Adjoint	**X**			
Mme ROCHER Valérie, Adjointe	**X**			
M. BOUTIER Johnny, Adjoint	**X**			
M. LE BORGNE Jacques, Conseiller Municipal	**X**			
M. GUILLOIS René, Conseiller Municipal	**X**			
M. DENOT Patrick, Conseiller Municipal	**X**			
Mme MENADA Nadia, Conseillère Municipale	**X**			
Mme LARIVIÈRE Catherine, Conseillère Municipale	**X**			
M. BLANCHARD Mickaël, Conseiller Municipal		**X**		Pouvoir à C. BERTRAND
M. BRÉ Yannick, Conseiller Municipal	**X**			
Mme IGLESIA Sylvie, Conseillère Municipale	**X**			
M. BRULÉ Thomas, Conseiller Municipal	**X**			
M. ROBIN Ronan, Conseiller Municipal	**X**			
Mme LE GAL Aurélie, Conseillère Municipale	**X**			
Mme GUERIN Enora, Conseillère Municipale	**X**			
Mme SIMON BOURHIS Julie, Conseillère Municipale		**X**		Pouvoir à E. GUERIN
Mme IGER Yolène, Conseillère Municipale	**X**			
M. MOREL Bruno, Conseiller Municipal	**X**			
Mme MONTREUIL Delphine, Conseillère Municipale	**X**			
Mme PETIT Aurélie, Conseillère Municipale	**X**			
M. MOGUEN François, Conseiller Municipal	**X**			

Secrétaire de Séance : **M. Yannick BRÉ**

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20260921-D2026_070-DE

10-D26_070 - ENFANCE – MONTFORT COMMUNAUTE – Convention de versement subvention REAAP

Les actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité sont inscrites au cœur des projets pédagogiques et de fonctionnement des services petite enfance, enfance, et jeunesse, des communes du territoire et de la communauté de communes.

Jusqu'en 2024, les porteurs de projets (communes, EPCI, associations) pouvaient prétendre à ce que le REAAP (*réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité*) vienne soutenir financièrement une ou plusieurs actions, sans contrainte particulière en termes de plancher de dépenses.

Depuis le 1er janvier 2025, la CNAF a mis en place de nouvelles orientations, et a restructuré son fonds national parentalité pour :

- Harmoniser les interventions en prenant appui sur les nouveaux référentiels
- Renforcer la lisibilité et la visibilité des actions et des services
- Améliorer le pilotage de la politique parentalité et sa déclinaison sur les territoires
- Accompagner les porteurs de projets dans la structuration d'une démarche cohérente et globale de soutien à la parentalité

Ces cadres de fonctionnement sont caractérisés par la mise en place d'un plancher de dépenses, impliquant un financement possible qu'à partir de 1500€ valorisés par an et par projet. Le financement accordé le cas échéant par le REAAP ne peut excéder 80% du coût du projet. Un co-financement est attendu (communes, EPCI, autres financeurs…).

A cet effet, dans le cadre du travail engagé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), il est proposé la signature d'une convention qui permettra aux communes dont le plancher de dépenses n'atteindra pas les 1500,00€ de pouvoir être valorisées financièrement en cas de notification positive du REAAP.

La convention a pour objet de mutualiser le portage financier des demandes de subventions au titre du REAAP pour les Communes de Breteil, Talensac, Pleumeleuc, Iffendic, Montfort sur Meu, et pour la Communauté de Communes. Il est entendu que c'est la Communauté de Communes qui assurera ledit portage.

A ce titre, la Communauté de Communes sera mandatée par les signataires de la présente convention pour déposer un dossier global de demande de subventions pour les actions 2026 des Communes de Breteil, Talensac, Pleumeleuc, Iffendic, et Montfort sur Meu.

Ce portage financier permettra de percevoir les subventions pour chaque action valorisée et soutenue par les fonds du REAAP, qui seront reversées ensuite aux Communes pilotes desdites actions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'ordonnance 20221-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, prévue à l'article L-214-1-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu les nouveaux axes du Fonds National Parentalité, à compter du 1er janvier 2025
Vu la Convention Territoriale Globale en cours, pour la période 2022 à 2026,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20260921-D2026_070-DE

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion de la CNAF en cours,
Considérant l'intérêt pour les familles du territoire de bénéficier d'actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité,
Considérant l'intérêt pour les communes concernées de signer la convention REAAP entre elles et avec la Communauté de Communes,
Considérant la dynamique de mutualisation générée par la Convention Territoriale Globale 2022-2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **Approuver** la convention annexée,
- **Autoriser** le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- **Autoriser** le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance
M. Yannick BRÉ